

Au Journal Officiel s'écrit l'école du tri social

Alors que les syndicats de l'Education nationale appellent depuis plusieurs semaines à la poursuite de la grève, les nouveaux décrets qui officialisent la réforme « choc des savoirs » sont parus dimanche 17 mars au **Journal Officiel**.



Les lignes établies tracent un horizon dramatique, axé sur le tri des élèves dès la fin de l'école élémentaire et la casse du statut des enseignant.e.s.

En voici les points les plus alarmants :

Tout d'abord, les très médiatisés groupes de niveaux en français et mathématiques se feront sur « **l'ensemble des classes et des niveaux du collège** », pas seulement la 6^e et la 5^e. Ce dispositif empêche la progression des élèves en difficulté, les « parquant » dans des groupes de « faibles » jusqu'à la classe de 3^e après laquelle ils seront dirigés de force vers des apprentissages en centres de formation privés, ou vers un bac professionnel qui, suite aux dernières réformes, ne leur permettra bientôt plus de poursuivre des études.

Pour permettre aux élèves l'entrée en lycée général, technologique ou professionnel, il leur faudra avoir obtenu le brevet. Dans le cas contraire, les élèves devront passer par **une classe préparatoire à la classe de seconde** pendant un an, suite à quoi ils pourront rejoindre leur orientation initialement prévue. Sur le papier, cela peut tout à fait être bénéfique aux élèves qui ont besoin de plus de temps pour atteindre le niveau brevet de bénéficier d'une année supplémentaire. Mais le programme de cette « classe préparatoire à la seconde » reste encore flou : il prévoit cependant déjà moins d'enseignement des fondamentaux qu'en 3^eme, au profit de nombreuses heures de projet, d'orientation et de découverte des entreprises.

Dès l'école élémentaire, **le décret sur le redoublement** donne la main au professeur concernant cette décision, mais le redoublement restera une mesure prise « à titre très exceptionnel ». Seront privilégiés des stages de remise à niveau pendant les vacances d'été et le placement des élèves les plus en difficulté dans le groupe de niveau le plus faible. Pour les Professeur des Ecoles, à qui incombe la responsabilité de cette décision, cette situation créera de nouvelles tensions avec les parent.e.s, surtout ceux qui

voudront éviter que leur enfant rejoigne le groupe « faible » dès la 6^e.

Au collège, le JO prévoit également la **semestrialisation des enseignements d'arts plastiques et de musique**, donc l'annualisation du service des professeurs de ces disciplines, au détriment du statut historique des enseignants.e.s fonctionnaires qui est défini actuellement sur une base hebdomadaire.

Les langues anciennes perdent potentiellement 1h en classe de 4^e et de 3^e : elles deviennent une option à horaire variable.

Des horaires obligatoires mais non fléchés prévoient des disciplines assurables par n'importe qui : l'Education aux médias et l'Education Morale et Civique, jusqu'ici assurées respectivement par les professeurs de Lettres et d'Histoire.

Des mesures qui ne sortent pas de nulle part

Ces mesures qui frappent le collège unique tel un fléau aussi violent que soudain sont en réalité déjà en germe depuis presque dix ans. Dans une **note de 2015, l'iFRAP**, la Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques, un *think tank* ultra-libéral proche du Médef, propose une réforme du collège unique. On y lit plusieurs points déjà adoptés par le gouvernement ces dernières années, et d'autres inscrits aujourd'hui dans le JO :

- L'idée d'une année de classe préparatoire à la fin de la 3^e pour les élèves n'ayant pas le brevet ;
- Des modules de « découverte professionnelle » proposés **dès le collège** (!) pour les élèves ayant « peu d'appétence ou d'aptitude pour l'abstraction » et donc poussés dans les bras du marché du travail et des formations courtes en apprentissage ;
- Des groupes de niveaux au collège
- L'annualisation du service des professeurs, avec des remplacements obligatoires (amorcée déjà en 2023 par le « **pacte enseignant** » et sa **politique de Remplacements à Courte Durée**)
- Les formations des professeurs hors temps scolaire, mesure qui sera mise en œuvre à la rentrée 2024
- La fin du collège unique, amorcée aujourd'hui via les groupes de niveaux et le brevet obligatoire pour passer au lycée
- La préconisation d'une annualisation des cours scientifiques, technologiques et artistiques et, pour les arts, une externalisation, avec des intervenant.e.s extérieur.e.s qui remplaceraient les professeurs. Le JO en pose aujourd'hui les premiers jalons (voir ci-dessus)

L'iFRAP semble donc avoir l'oreille très attentive du gouvernement Macron, puisque tant de ses préconisations sont mises en place au fur et à mesure des dernières réformes, que ce soit aujourd'hui celle dite du « choc des savoirs » qui concerne le 1^{er} degré et le collège, ou celle du Lycée Professionnel amorcée l'an passé (nous en parlions **ici**).

Il se dessine une école du tri social, où les élèves les plus faibles n'auront de choix - dès la fin de l'école élémentaire ! - que de rejoindre les groupes de niveau les plus faibles, où ils seront bloqués jusqu'à la fin de leur scolarité, avec seulement de minces possibilités de poursuivre des études.

Une école sans deuxième chance, sans amélioration possible, sans droit à l'erreur.

Une école où les enseignant.e.s perdent leur liberté pédagogique et leur statut pour passer à toujours plus de missions et de contractualisation.

Une école où le lien entre professeur.e.s, parent.e.s et élèves sera encore fragilisé, pourri par la méfiance et l'inquiétude quant à l'avenir des enfants.

Il nous faut au contraire construire une école la plus ouverte possible, de la maternelle à l'université avec :

- des moyens humains non précaires à la hauteur des besoins (qui sont criants), avec la création de milliers de postes d'accompagnant.e.s, d'animateurs/trices, de technicien.ne.s, d'administratifs/tives et d'enseignant.e.s ;

- une logique éducative diamétralement opposée à celle du gouvernement, une école non pas pour former une main d'œuvre adaptée à l'économie, mais pour aider à l'émancipation de toutes et tous par le savoir et les apprentissages ;

- un véritable service public de l'Éducation Nationale de l'école maternelle à l'université ;

- une école où enseignant.e.s, personnels et usagers puissent agir ensemble.

Il faut maintenant appeler à la poursuite de la grève les jours suivants, comme le propose les AG et l'intersyndicale du 93 en lutte depuis le 26 février.

Fortmann, le 31 mars 2024